

Compte Administratif 2023

Compte Administratif 2023 Commune

La balance

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Total	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés 2022		649 113,30 €		712 911,46 €		1 362 024,76 €
Opérations de l'exercice 2023	1 338 968,21 €	1 771 052,66 €	8 109 847,91 €	8 386 810,4 €	9 448 816,12 €	10 157 863,70 €
Résultats exercice 2023		432 084,45 €		276 963,13 €		709 047,58 €
Totaux 2022-2023	1 338 968,21 €	2 420 165,96 €	8 109 847,91 €	9 099 723,0 €	9 448 816,12 €	11 519 888,46 €
Résultats de clôture 2023		1 081 197,75 €		989 874,59 €		2 071 072,34 €
Restes à réaliser	700 000,00 €	443 000,00 €			700 000,00 €	443 000,00 €
Totaux cumulés 2023 + RAR	700 000,00 €	1 524 197,75 €	0,00 €	989 874,59 €	700 000,00 €	2 514 072,34 €
Résultats définitifs		824 197,75 €		989 874,59 €		1 814 072,34 €

Le compte administratif 2023 présente

- un excédent de fonctionnement de **276 963,13 €**
- un excédent d'investissement de **432 084,45 €**

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2023 : les dépenses de fonctionnement sont de 7 477 391 € (en hausse de 3,42% par rapport à 2022 avec 7 230 000 €).

- Les dépenses d'exploitation hors frais de personnel sont de 2 330 006 € contre 2 276 644 € en 2022 soit une hausse de 2,34 % ce qui représente 53 361 € (rappel 2 033 482 € en 2021). Cette légère hausse par rapport au réalisé 2022 s'explique notamment par le contexte inflationniste avec la hausse des prix des repas et des transports.

	2020	2021	%	2022	%	2023	%
EAU ET ASSAINISSEMENT	18 300 €	23 283 €	27,23%	25 575 €	9,84%	24 454 €	-4,38%
ELECTRICITE	167 714 €	156 902 €	-6,45%	153 608 €	-2,10%	179 964 €	17,6%
GAZ	92 374 €	153 773 €	66,47%	134 154 €	-12,76%	105 431 €	-21,41%
CARBURANTS	19 645 €	25 090 €	27,72%	29 539 €	17,73%	31 213 €	5,67%
ALIMENTATION	19 204 €	24 009 €	25,02%	14 020 €	-41,61%	33 059 €	135,8%
AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	52 470 €	38 576 €	-26,48%	49 718 €	28,88%	65 619 €	31,98%
FOURNITURES D'ENTRETIEN	24 644 €	30 963 €	25,64%	23 303 €	-24,74%	31 696 €	36,02%
FOURNITURES DE PETITS EQUIPEMENTS	91 073 €	67 827 €	-25,52%	103 462 €	52,54%	75 274 €	-27,8%
FOURNITURES DE VOIRIES	26 314 €	39 093 €	48,56%	48 243 €	23,41%	66 022 €	36,85%
VETEMENTS DE TRAVAIL	18 251 €	22 402 €	22,74%	23 649 €	5,57%	16 880 €	-28,62%
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	7 988 €	9 118 €	14,15%	13 446 €	47,47%	6 671 €	-50,39%
FOURNITURES SCOLAIRES	33 836 €	33 660 €	-0,52%	32 393 €	-3,76%	30 117 €	-7,03%
ACHAT DE PRESTATIONS DE SERVICES	181 115 €	213 370 €	17,81%	300 771 €	40,96%	336 795 €	11,98%
AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	44 284 €	8 127 €	-81,65%	13 288 €	63,50%	6 935 €	-47,81%

L'analyse fait ressortir les éléments suivants :

- Alimentation + 135% (+19 039 €) : hausse de la fréquentation des accueils de loisirs et de l'espace jeunes,
- Autres fournitures non stockées + 31,98 % (+15 901 €) : augmentation suite aux petites réparations effectuées pour la reprise du camping et de la pêche (+3 500 €), réfection de l'éclairage à l'école Copernic (+6 500 €), projet Houblon avec création en régie de la Houblonnière (+5 000 €),

- Achats de prestations de services + 11,98 % (+36 024 €) : hausse du prix du repas par le prestataire, fréquentation en hausse des restaurants scolaires et des accueils de loisirs (+20 000 €), de l'espace jeunes (+6 000 €), organisation du premier one man show (+ 17 000 €),
- Fournitures de voiries + 36,85 % (+17 779 €) : hausse significative dans la réfection des voiries en régie,
- Fournitures de petit équipement -27,25 % (-28 188 €) : ce poste avait connu une forte hausse entre 2021 et 2022, on y retrouve des dépenses comme des petites réparations du camping et pêche 3 600 €, salle des fêtes 6 500 €, dans les écoles 10 000 €, pour la sécurité routière 8 000 €, matériel espaces verts 6 500 €,
- Fournitures de voiries -45,43 % (-180 184 €) : baisse significative en 2023 avec le programme de réfection de voiries qui a été revu à la baisse en raison du contexte et des dépenses importantes des années précédentes. Le total des dépenses sur ce poste en 5 ans est de 1 500 000 €.

	2020	2021	%	2022	%	2023	%
CONTRAT PRESTATIONS SERVICES	96 988 €	106 751 €	10,07%	139 726 €	30,89%	91 426 €	-34,57%
LOCATIONS MOBILIERES	25 433 €	50 741 €	99,51%	28 920 €	-4,00%	74 672 €	158,20%
ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR BATIMENTS	102 590 €	22 866 €	-77,71%	50 235 €	19,69%	45 463 €	-9,50%
ENTRETIEN ET REPARATION SUR VOIES ET RESEAUX	279 416 €	403 453 €	44,39%	396 616 €	-1,69%	216 431 €	-45,43%
ENTRETIEN ET REPARATION DES VEHICULES	20 453 €	55 067 €	169,24%	33 125 €	39,85%	49 750 €	50,19%
ENTRETIEN ET REPARATION SUR AUTRES BIENS MOBILIERS	6 411 €	17 159 €	167,65%	2 966 €	-82,71%	2 523 €	-14,94%
MAINTENANCE	47 293 €	65 246 €	37,96%	119 145 €	82,61%	137 191 €	15,15%
PRIMES D'ASSURANCES	128 187 €	94 801 €	-26,04%	96 241 €	1,52%	125 645 €	30,55%
DOCUMENTATION	2 090 €	2 897 €	38,61%	1 917 €	-33,83%	1 850 €	-3,50%
FORMATION DES AGENTS	34 956 €	9 582 €	-72,59%	34 800 €	263,18%	28 625 €	-17,74%

- Locations mobilières + 158,20 % (+45 752 €) : forte augmentation du poste avec la location du modulaire pour la restauration scolaire de la Clarence (+18 500 €) et des locations diverses de bennes à gravats (+11 000 €),

- Entretien matériel roulant + 50,19 % (+16 625 €) : augmentation des entretiens de véhicules notamment la réparation importante sur un camion des services techniques pour 10 000 €,
- Maintenance + 15,15 %(+18 046 €) : augmentation en lien avec la sauvegarde des données informatiques (+15 000 €),
- Assurances multirisques + 30,55 % (+ 29 404 €) : rattrapage des cotisations 2021 et 2022 avec la mise à jour de la masse salariale et dommage ouvrage vestiaires Mallez,
- Contrats de prestations -34,57% (- 48 300 €) : avec le paiement du médiateur social en 2022 notamment, ce poste connaît une baisse logique en 2023 avec une prise en charge par les bailleurs dans le cadre de l'exonération de la Taxe Foncière pour les Propriétés Bâties,

	2020	2021	%	2022	%	2023	%
HONORAIRES	470 €	36 978 €	7767,66%	6 220 €	-83,18%	14 147 €	127,44%
FETES ET CEREMONIES	21 702 €	72 557 €	234,33%	121 175€	67,01%	133 205 €	9,93%
IMPRESSION	10 599 €	13 942 €	31,54%	18 719€	34,26%	20 807 €	11,15%
TRANSPORTS COLLECTIFS	34 847 €	53 662 €	53,99%	65 948€	22,90%	107 383 €	62,83%
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	9 761 €	11 001 €	12,70%	10 591 €	-3,73%	9 276 €	-12,42%
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	29 231 €	32 749 €	12,04%	26 985€	-17,60%	34 664 €	28,46%
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	107 867 €	88 748 €	-17,72%	100 665€	13,43%	154 310 €	53,29%

- Transports collectifs + 62,83 % (+41 435 €) : augmentation des tarifs en 2023 par le prestataire, impact pour les transports des activités sportives dans les écoles (+7 800 €), hausse de la fréquentation de l'espace jeunes (+8 800 €), accueil de loisirs (+8 600 €),
- Autres services extérieurs +53,29 % (+53 645 €) : sorties des conseils de quartiers (6 400 €), ateliers ludiques et pédagogiques autour du jardin citoyen de la cité 30 (7 700 €), partenariat culturel festival des enchanteurs (+ 12 000 €),

- **Les frais de personnel ont augmenté de 2,53 % pour un montant de 4 127 829 € contre 4 026 141 € en 2022 équivalent à 101 688 € (rappel 3 769 109 € en 2021)**

Cette hausse par rapport à 2022 s'explique par les raisons suivantes :

1) Personnel titulaire et stagiaire : - 31 400 €

Arrivées statutaires : 72 500 €

Impact des agents arrivés au cours de l'année 2022 : 28 400 € (Agent au service bâtiment / Agent au secrétariat général)

Impact des agents arrivés au cours de l'année 2023 : 34 600 € (Agent au service cadre de vie / responsable au cadre de vie)

Impact des fins de disponibilités au cours de l'année 2023 : 9 500 € (Agent au service entretien)

Départs statutaires : - 122 200 €

Impact des départs d'agents au cours de l'année 2022 : - 84 700 € (Mutation au service ELC / Mutation au service secrétariat général / disponibilité au service cadre de vie)

Impact des départs d'agents au cours de l'année 2023 : - 50 000 € (retraite au service cadre de vie / retraite au service bâtiment / retraite d'une ATSEM)

Indemnisation de congés payés et Compte Epargne Temps non pris avant départ : 12 500 €

Maladie : 4 700 €

Impact sur la rémunération d'agents en arrêt maladie : - 10 800 €

Heures versées aux agents d'entretien pour remplacement : 7 900 €

Heures versées en remplacement d'un congé maternité (redistribution des missions sur agents à temps non complet) : 7600 €

Impact des évolutions de carrière (GVT Glissement Vieillesse Technicité) : 10 800 €

Avancements de grade 2022 : 2 700 €

Avancements d'échelon 2022 : 300 €

Avancements de grade 2023 : 2 500 €

Promotion interne et réussite concours : 5 300 €

Modification de temps de travail : 2 800 €

2) Personnel contractuel : 101 000 €

Arrivées contractuelles : 119 800 €

Impact des arrivées en CDD au cours de l'année 2022 : 59 800 € (apprenti au service informatique / responsable structure jeunesse / directeur de l'école de foot)

Impact des recrutements contractuels prévus au cours de l'année 2023 : 36 500 € (Jobs d'été / Animateur à l'espace jeune)

Ouverture de l'ALSH le mercredi (année pleine) : 8 300 €

Recensement 2023 : 15 200 €

Départs contractuels (contrats PEC / CDD) : - 32 300 €

Maladie (CDD pour pallier les absences d'ATSEM en arrêt maladie) : 13 500 €

3) Impact sur la rémunération : 26 400 €

Revalorisations statutaires (reclassements au 01/01/2023, au 01/05/2023 et au 01/07/2023 / augmentation du point d'indice au 01/07/2023) : 19 700 €

Cotisation d'accident de travail : 2 400 €

Grèves : - 5 200 €

Evolution de l'Indemnité compensatrice de CSG : 600 €

Prime 13^e mois (nouveaux bénéficiaires) : 13 000 €

Participation mutuelle (perte de bénéficiaires liée au passage au contrat groupe) : - 2 500 €

Astreintes : - 300 €

Indemnité Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) : - 1 300 €

4) Impact sur éléments annexes : 5 700 €

Personnel mis à disposition (non-recours à TTS / agent en détachement) : 5 700 €

- Les autres charges de gestion courante ont augmenté de 10,24% avec 939 886 € en 2023 contre 852 614 € en 2022.

	2020	2021	%	2022	%	2023	%
INDEMNITES ELUS	87 880 €	98 480 €	12,06%	100 204 €	175%	102 690 €	2,48%
COTISATIONS RETRAITE ELUS	3 662 €	4 074 €	11,25%	5 133 €	25,99%	7 901 €	53,93%
CONTRIBUTION ORGANISME DE REGROUPEMENT	461 783 €	447 130 €	-3,17%	449 288 €	0,48%	446 717 €	-0,57%
SUBVENTION CCAS	257 400 €	232 000 €	-9,87%	225 000 €	-3,02%	300 000 €	33,33%
SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES	74 212 €	66 811 €	-9,97%	68 876 €	309%	72 792 €	5,69%

Les dépenses les plus importantes dans ce chapitre sont :

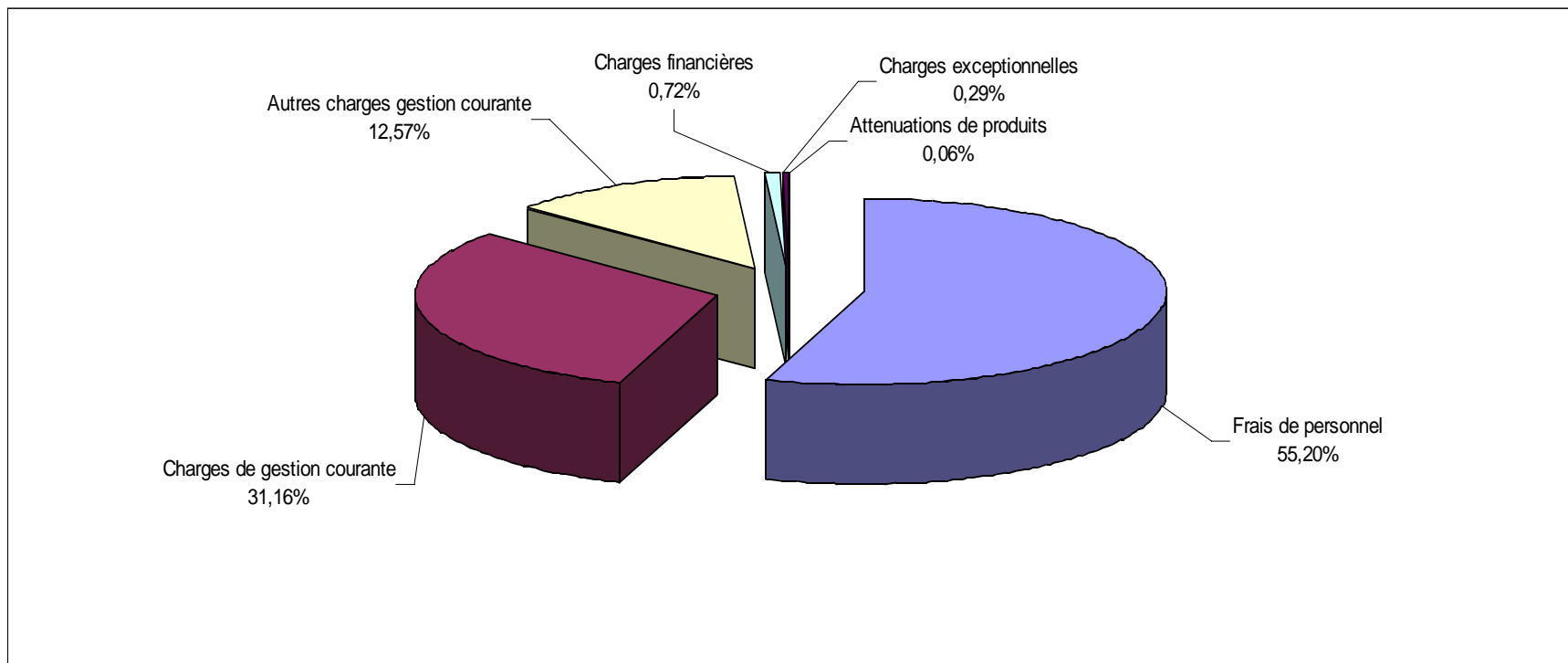
- la subvention au C.C.A.S. (300 000 euros en 2023 – 225 000 euros en 2022), soit +33,33%,
- les participations au SIVOM du Bruaysis (446 717 euros en 2023 - 449 288 euros en 2022), soit -0,57%,
- les subventions aux associations (72 792 euros en 2023 – 68 876 euros en 2022), soit +5,69%.

- Les charges financières sont de 53 685 € contre 45 921 € en 2022 soit une hausse de 16,91%, avec la signature d'un nouvel emprunt d'un million d'euros en 2022 pour les travaux d'investissement.
- Les charges exceptionnelles sont en hausse de 28,89% en 2023 avec 21 363 € contre 16 575 € en 2022.

Le chapitre est revenu à une tendance normale par rapport aux années 2020 et 2021 qui ont vu des aides versées aux commerçants divionnais (1 000 €/commerçant) et la mise en place de l'opération Keetiz (opération renouvelée en 2021).

Répartition des dépenses de fonctionnement 2023 :

En 2022, les charges de gestion courante représentaient 31,49 % et les frais de personnel 55,69 %, soit 87,18 % des charges réelles de fonctionnement. On observe la même tendance en 2023 avec une part toujours aussi importante de 86,36 %.



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2023 :

8 386 811 € contre 7 832 944 € en 2022 : en hausse de 6,97 %

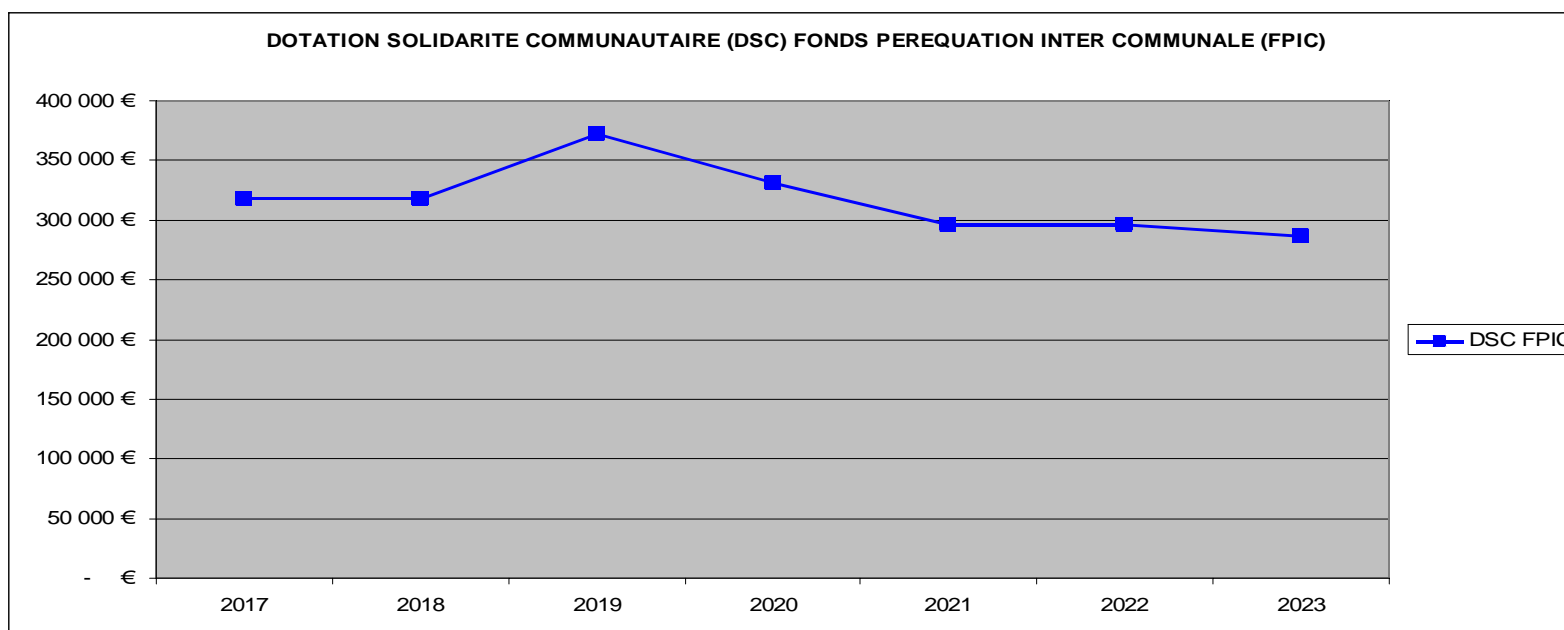
- **Les recettes d'exploitation** : produits des services et de gestion courante (loyers / entrées restauration scolaire / concession cimetière...) sont en hausse de 3,91% à 323 627 € contre 311 436 € en 2022. Une nette augmentation est observée grâce notamment à l'espace jeunes et ses activités à la carte, les accueils de loisirs et les manifestations culturelles (one man show, Divion Evasion).

	2020	2021	%	2022	%	2023	%
CONCESSIONS CIMETIERE	17 705 €	19 420 €	9,69%	19 400 €	-0,10%	21 235 €	9,46%
REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE	21 092 €	19 222 €	-8,87%	19 779 €	2,90%	20 452 €	3,40%
PARTICIPATION USAGERS SERVICES CULTURELS	1 510 €	3 458 €	129,01 %	13 080 €	278,25%	32 404 €	147,74%
PARTICIPATION USAGERS AUX SERVICES A CARACTERE SOCIAL	22 961 €	31 529 €	37,32%	40 370 €	28,04%	54 759 €	35,64%
PARTICIPATION USAGERS SERVICES PERISCOLAIRES ET ENSEIGNEMENT	77 474 €	28 632 €	66,03%	116 614 €	-934%	81 220 €	-30,35%
REVENUS DES IMMEUBLES (LOYERS)	81 010 €	97 685 €	20,58%	98 225 €	0,55%	98 739 €	0,52%

- **Les autres recettes (participations diverses et impôts et taxes diverses) ont diminué à 1 263 947 € contre 1 315 689 € en 2022, soit -3,93%.**

Ceci s'explique principalement de la façon suivante :

- Baisse du Fonds de compensation de TVA de 19 483 euros sur le montant perçu en 2023 (44 658 euros en 2023 – 64 141 euros en 2022),
- Baisse de 18 009 euros des taxes additionnelles aux droits de mutation. Cette taxe est perçue en fonction des achats et des ventes immobilières sur la commune (104 452 euros en 2023 – 86 443 euros en 2022),
- Baisse de 3,33 % sur le cumul de la Dotation de solidarité communautaire et le fonds de péréquation intercommunal avec 286 276 euros en 2023 et 296 143 euros en 2022 (voir graphique ci-après).



	2020	2021	%	2022	%	2023	%
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	54 706 €	54 706 €	0,00%	54 706 €	000%	54 706 €	0,00%
DOTATION SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	126 263 €	112 840 €	-10,63%	113 465 €	055%	117 097 €	3,20%
FONDS PEREQUATION INTER COMMUNALE	205 438 €	183 286 €	-10,78%	182 678 €	-033%	169 179 €	-7,39%
FONDS NATIONAL GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES	16 187 €	16 187 €	0,00%	16 187 €	000%	16 187 €	0,00%
TAXE ELECTRICITE	98 030 €	103 157 €	5,23%	97 248 €	-573%	100 799 €	3,65%
EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES	10 245 €	11 283 €	10,13%	10 625 €	-5,83%	10 901 €	2,60%
DROITS DE MUTATION	96 934 €	96 779 €	-0,16%	104 452 €	793%	86 443 €	-17,24%
ATTRIBUTION FONDS DPT TAXE PRO	103 210 €	99 071 €	-4,01%	102 013 €	297%	102 470 €	0,45%

AUTRES PARTICIPATIONS DE L'ETAT	38 497 €	34 186 €	-11,20%	82 087 €	140,12%	94 025 €	14,54%
SUBVENTIONS AUTRES ORGANISMES	285 586 €	329 689 €	15,44%	393 193 €	1926%	388 479 €	-1,20%
FCTVA	23 181 €	14 633 €	-	64 141 €	338,3%	44 658 €	-30,38%
DEPARTEMENTS	24 086 €	14 483 €	-39,87%	23 108 €	59,55%	31 475 €	36,21%
AUTRES (REGIONS, RECENSEMENT,...)	- €	- €		5 396 €		13 059 €	142,01%
DOTATION POLITIQUE DE LA VILLE	11 806 €	51 320 €	334,69%	28 975 €	-43,54%	9 000 €	-68,94%
COMPENSATION EXONERATION TF	29 264 €	27 656 €	-5,49%	37 413 €	35,28%	38 524 €	2,97%
COMPENSATION EXONERATION TH	151 929 €	- €	-100,00%	- €		- €	

■ **Les dotations de l'état augmentent de 2,03% à 3 365 694 € en 2022 contre 3 298 621 € en 2022.**

La Dotation forfaitaire est quasiment identique en 2023 soit 1 353 503 euros contre 1 354 339 euros en 2022 (-0,06%).

Tout comme en 2022, la Dotation de Solidarité Rurale augmente de +7,14% soit 22 348 euros de plus et la Dotation de Solidarité Urbaine augmente de + 2,57% soit 37 510 euros de plus. Contrairement à 2022, la Dotation Nationale de Péréquation augmente elle aussi de 4,62% soit de 8 051 euros en plus.

	2020	2021	%	2022	%	2023	%
DOTATION FORFAITAIRE	1 355 640 €	1 355 640 €	-	1 354 339 €	-0,10%	1353 503 €	-0,06%
DOTATION SOLIDARITE RURALE	277 777 €	296 048 €	6,58%	312 822 €	5,6%	335 170 €	7,14%
DOTATION SOLIDARITE URBAINE	1 389 028 €	1 423 032 €	2,45%	1 457 349 €	2,41%	1 494 859 €	2,57%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	192 595 €	188 473 €	-2,14%	174 111 €	-7,62%	182 162 €	4,62%

■ **Les recettes des impôts locaux ont augmenté de 6,21% avec 2 973 176 € en 2022 contre 2 799 388 € en 2022.**

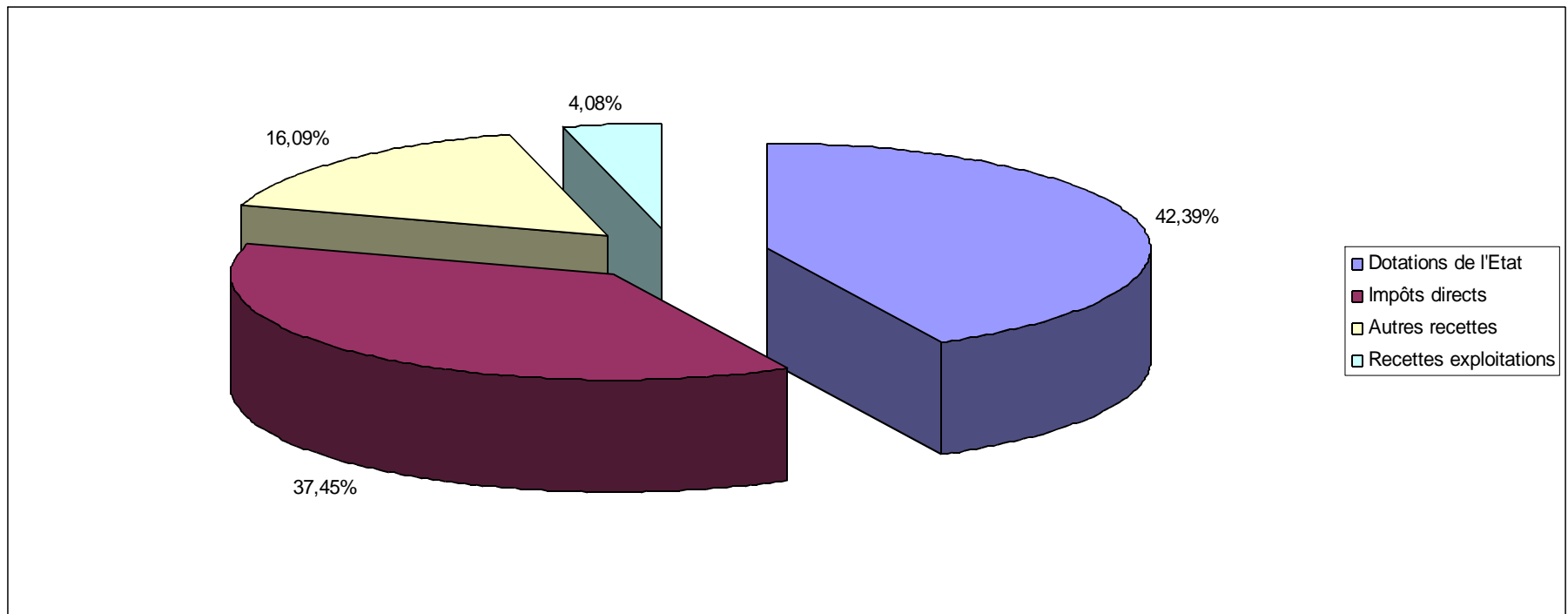
Cette hausse correspond à l'augmentation des bases car la commune n'a pas augmenté les taux en 2023.

Pour rappel, les communes se voient transférer le montant de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçu en 2020 par le département du territoire. Chaque commune se voit donc transférer le taux départemental de TFB qui vient s'additionner au taux communal.

- Les atténuations de charges ont augmenté de 32 699 euros avec 111 070 euros sur l'exercice 2023 contre 78 371 euros en 2022 soit une hausse de 41,72% (remboursement d'assurance d'agents en arrêt maladie).
- Les recettes exceptionnelles exceptées les remboursements d'assurances maladies représentent la somme de 71 519 € (vente de ferrailles, indemnités suite invilités, vols, accords transactionnels...) et 264 206 € (cessions).

Répartition des recettes de fonctionnement 2023 :

(sauf recettes exceptionnelles et remboursements maladies)



Investissement 2023

Les dépenses totales d'investissement se chiffrent en 2023 à 1 338 968 €

- 951 104 euros en dépenses d'équipement (2 089 589 euros en 2022, 853 000 euros en 2021, 531 100 euros en 2020, 832 670 euros en 2019),
- 253 659 euros pour le remboursement du capital de la dette,
- 134 205 euros pour les opérations d'ordres, comptables et patrimoniales (cession, frais d'étude à réintégrer).

Les dépenses d'équipements se répartissent de la manière suivante :

Bâtiments municipaux :

- rénovation de la salle des fêtes Mancey : 77 900 euros
- remplacement porte de secours bâtiment C.C.AS. : 4 300 euros
- réhabilitation de la salle Carton (étude géotechnique, mission contrôle technique, maîtrise d'œuvre, début des travaux) : 154 200 euros
- reliquat frais d'achat bâtiment centre ville (ancienne caisse d'épargne) : 2 900 euros
- clôture services techniques : 18 600 euros

Espaces publics :

- aménagement base de loisirs de la Biette (achat de mobilier urbain, barque) : 98 300 euros
- aménagement camping suite à l'ouverture en août 2023 : 26 000 euros (mobilier : lits, matelas, canapés ; coffrets électriques chalets, chauffe-eau, achat de mobil-home)
- création terrain pétanque parc de la Biette aux abords de l'école Gosciny (conseil quartier du centre) : 11 800 euros
- création terrain de pétanque place Krüger (conseil de quartier du Transvaal) : 7 700 euros
- éclairage monuments aux morts : 3 300 euros (à installer)

- mobilier urbain : 13 000 euros
- extension du cimetière (parcelles, travaux) : 249 800 euros
- columbarium cimetière : 12 300 euros

Voiries / Sécurité Routière :

- vidéoprotection : 13 800 euros
- achat de terrain pour liaison piétonne entre la rue Romain Rolland et la rue Lamendin : 4 500 euros
- aménagement accès et parking espace des solidarités : 42 600 euros
- signalétique de proximité, lames : 4 100 euros

Enseignement :

- mobilier, matériel écoles diverses (tableaux, armoires, serveur) : 10 600 euros
- création local poubelles écoles maternelles Clarence et cité 30 : 10 000 euros
- pose escalier de secours école primaire Goscinny : 13 300 euros
- porte de secours école primaire cité 34 : 3 900 euros
- racks vélos écoles primaires : 3 800 euros

Équipements des services :

- équipements police rurale (véhicule, armement) : 22 500 euros
- équipements services techniques, environnement, cimetière : 22 700 euros
- équipements espaces jeunes (véhicule 9 places, mobilier, électroménager) : 30 300 euros
- instruments de musique, matériel billetterie : 11 800 euros
- équipements salles des fêtes, festivités (tables, chaises, électroménagers) : 11 500 euros
- matériels informatiques (licences, disque dur) : 6 000 euros

Sports :

- création local poubelles stade Mallez : 4 800 euros
- aire de jeux du Transvaal place Krüger : 31 500 euros
- taxes d'aménagement vestiaires Mallez : 2 100 euros
- diagnostics, AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) salle Caron, complexe sportif : 18 000 euros
- matériel complexe sportif : 1 000 euros

Les recettes totales d'investissement 2023 sont de 1 771 052 €.

Les dépenses d'équipement ont été financées par des subventions pour un montant de 370 900 euros pour l'année 2023.

Subventions de l'Etat :

- salle Daniel Carton, avance Fonds vert : 37 100 euros
- salle Daniel Carton, avance DSIL : 82 800 euros
- vidéoprotection, solde FIPD : 8 100 euros
- réfection parking pôle associatif du Transvaal, solde DETR : 9 100 euros

Subvention de la Région Hauts-de-France:

- vidéoprotection : 30 000 euros

Subvention de la Fédération Départementale d'Energie (FDE) :

- éclairage public : 29 800 euros

Subventions de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) :

- rénovation salle Mancey, solde Fonds de concours : 34 000 euros
- salle Daniel Carton, avance Fonds de concours : 140 000 euros

Pour combler les besoins d'investissement pour 2023, une somme de 500 000 euros a été transférée de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Cette somme correspond à l'excédent de fonctionnement (recettes de fonctionnement supérieures aux dépenses de fonctionnement) accumulé sur plusieurs années.

Le remboursement de la TVA s'élève à la somme 125 300 euros sur les investissements effectués en 2021.

Les amortissements ont contribué également à ses recettes à hauteur de 346 300 euros et les opérations d'ordres et patrimoniales (cessions, intégration frais d'études) pour un montant de 398 400 euros.

Les taxes d'aménagements reçues s'élèvent à 19 500 euros et les dépôts de garantie de la délégation de service public et du hangar rue Jean Jaurès s'élèvent à 10 600 euros.

Compte Administratif 2023- Budgets Annexes

Budget annexe Lotissement communal du Transvaal

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2022	6 349,84 €	-	6 349,84 €
TOTAL 1	6 349,84 €	- €	6 349,84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2022	6 341,60 €	-	6 341,60 €
TOTAL 2	6 341,60 €	- €	6 341,60 €
TOTAL DES DEUX SECTIONS (1+2)	12 691,44 €	- €	12 691,44 €

Aucun mouvement n'a été réalisé en 2023 sur ce budget.

Résultat cumulé 2023 (investissement et fonctionnement) est de - **12.691,44 €**

Budget annexe Zone Activités Avenue Paul Plouviez

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 920,06 €		- 1 920,06 €
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 2022	16 007,81 €		- 16 007,81 €
TOTAL 1	17 927,87 €	- €	- 17 927,87 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	1 920,06 €	1 920,06 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2022	147 107,58 €		- 147 107,58 €
TOTAL 2	147 107,58 €	1 920,06 €	- 145 187,52 €
TOTAL DES DEUX SECTIONS (1+2)	165 035,45 €	1 920,06 €	- 163 115,39 €

Le montant de 1 920,06 € correspond à des amortissements sur investissement antérieurs.

Le résultat de 2023 en fonctionnement est de -17 927,87 €.

Le résultat de 2023 en investissement est de -145 187,52 €.

Résultat cumulé 2023 (investissement et fonctionnement) est de **-163 115,39 €**

Budget annexe Zone Activités de La Clarence

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2022	950,00 €	- €	- 950,00 €
TOTAL 1	950,00 €	- €	- 950,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	- €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2022	56 402,32 €	- €	- 56 402,32 €
TOTAL 2	56 402,32 €	- €	- 56 402,32 €
TOTAL DES DEUX SECTIONS (1+2)	57 352,32 €	- €	- 57 352,32 €

Aucun mouvement n'a été réalisé en 2023 sur ce budget.

Résultat cumulé 2023 (investissement et fonctionnement) est de - **57.352,32 €**